CLUB DE VOILE DE THOUX SAINT-CRICQ

Fédération Française de Voile - Siège social : Lieu-dit En Lannes (32430)

BULLETIN D'ADHESION *- Saison 2023 -*

Nom, Prénom : ……
Né(e) le : ……. /..……../ …….
Adresse : N° …… **rue** ……
Code postal : ……. **Ville** ……
Tél. : ……..... - **mail** : ……
Pratique principale : Dériveur □ **Windsurf** □ **Catamaran** □ **Autre (précisez ……)** □

COTISATION avec mise à disposition gratuite du matériel nautique.
Tarifs identiques pour les propriétaires avec possibilité de stationner bateau et remorque au club.

Famille	Remplir le cadre « **FAMILLE** ci-dessous »	**205 €**
Individuelle Adulte		**190 €**
Individuelle Etudiant (justificatif)		**143 €**
Individuelle Jeune (- de 18 ans)		**113 €**

FAMILLE (Conjoint et enfants à charge)
Tarif par membre supplémentaire composant la famille (obligatoire pour utiliser le matériel nautique du club)
Conjoint et enfant majeur à charge 60 € Enfant (- de 18 ans) 30 €

NOM ……Prénom……..Date naissance……./……../……..	……**€**
NOM ……Prénom……..Date naissance……./……../……..	……**€**
NOM ……Prénom……..Date naissance……./……../……..	……**€**
NOM ……Prénom……..Date naissance……./……../……..	……**€**

STATIONNEMENT DES BATEAUX ET REMORQUES DE PROPRIETAIRES
Attention ! Le matériel laissé au club doit être assuré par son propriétaire.

Remorque	Marque……immatriculation…….	**Gratuit**
Bateau ou PAV	Type……couleur……..N° voile……	**Gratuit**
Bateau supplémentaire	Type……couleur……..N° voile……	**47 €**

MONTANT A REGLER par chèque à l'ordre du C.V. Thoux St-Cricq

Cotisation……..…. € **+** Famille……...….€ + Bateau supp ……€ Total =……€

L'adhérent s'engage pour sa personne ainsi que pour l'ensemble de sa famille mentionnée ci-dessus, qu'il représente :
- à ce que chacun sache nager 50 mètres, (25 mètres enfants – de 16 ans) et soit capable de s'immerger.
- à ne pas avoir de contre indication médicale à la pratique des activités nautiques (voile, canoë).
- à avoir pris connaissance du Règlement Intérieur (R.I.), notamment l'Art N°4, disponible sur le site internet du CVTSC et au club
- à s'interdire de naviguer avec un enfant de moins de 6 ans, ou de le faire naviguer seul.
- à accompagner ou faire encadrer un enfant de moins de 12 ans.

L'adhérent déclare pour sa personne ainsi que pour l'ensemble de sa famille mentionnée ci-dessus, qu'il représente :
- naviguer sous sons entière responsabilité conformément au R.I. et reconnait avoir été informé des possibilités de souscription d'assurance complémentaire dommage corporel « PREVI VOILE » proposées avec la licence FFV.
- autoriser le CVTSC à utiliser et exploiter des images les représentants, pour la réalisation de supports de communication faisant l'objet d'une diffusion (publicités, site internet, etc.…).

Le : ….. /……..…..... / 2023 à Thoux

Signature de l'adhérent.
Précédée de la mention « lu et approuvé »

Signature du responsable du club
Nom, Prénom

Bulletin à retourner dûment complété, accompagné du règlement à :
Club de Voile Thoux Saint Cricq
En Lannes
32430 THOUX

Type de paiement (à compléter par l'équipe du CVTSC) :

CB □ chèque □
ANCV □ espèce □